L'Abeille de la Nouvelle-O[rléans]

BUREAUX No 73, rue de Chartres. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 2 JUIN 1864.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 2 JUIN.

[illegible] nous force de transpor[ter] à la page anglaise les annonces [illegible]. Nous appelons sur ces [illegible] du commerce et des voya[geurs].

[illegible] ce jour.

[illegible] de MM. Oscar Bercier & [illegible] Cantines et Levée, vieux [illegible]

[illegible] de MM. Grieff & [illegible] Nouvelle-Levée, un ma[gasin] [illegible]

[illegible] Levée face à la rue [illegible]

[illegible] d'écran, marchan[dises] [illegible]

Par J P Boisseau, au coin des rues Magazine et Gravier [illegible]

Par F F Trinchard, au No 42 de la rue Gravier [illegible]

FEUILLETON DE L'ABEILLE.

Nous terminerons cette semaine l'intéressant roman d'Alfred de Bréhat, *Les chemins de la vie*, et nous espérons pouvoir bientôt donner à nos lecteurs un autre roman inédit du même auteur, roman intitulé *Les maisons du cousin Gaspard*, ou scènes du Cap de Bonne Espérance. En attendant nous publierons une petite nouvelle ayant pour titre *Le péché de Toinot*, et dont l'auteur est M. Gustave Prad[e]lle.

Nouvelles additionnelles du Nord.

Dans les journaux de St Louis du 26, apportés par le bateau à vapeur *Emperor*, nous avons trouvé la dépêche additionnelle qui suit ainsi que les marchés de New York du 25.

DERNIERES NOUVELLES DE GRANT ET DE BUTLER.

Département de la guerre, Washington 25 mai, 2 h P M — Au major général Dix — La dernière dépêche du général Grant, reçue par ce département, est datée de [illegible] du Mont Carmel, le 24 à 1½ P M. Cette dépêche dit que tout va bien. Warren a 400 prisonniers, Hancock 300 et Wright quelque 200.

Le nombre total ne sera pas de beaucoup au dessous de 1000. La perte de Warren n'est pas au delà de 300 tués et blessés. Les prisonniers, qui sont pour la plupart des Caroliniens du Nord, sont très découragés et disent que Lee les a trompés. La poursuite est retardée par la grande fatigue des hommes; cependant Hancock et Warren arriveront à la rivière Santa Anna vers la tombée de la nuit.

Le général Butler, dans une dépêche de [illegible] heures du matin aujourd'hui, rapporte que le major général Fitz Hugh Lee, dernièrement promu, a fait, avec sa cavalerie, son infanterie et artillerie, une attaque sur son poste à Wilson Wharf, sur le côté nord de la rivière James, au dessous du Fort Powhattan, occupé par deux régiments de nègres, sous les ordres du brigadier général Wild qui a été vertement repoussé.

Avant l'attaque, Lee a envoyé un drapeau parlementaire pour dire qu'il avait assez de forces pour prendre la place et qu'il en demandait la reddition, et que, dans le cas où la garnison se rendrait, les hommes qui la composent seraient envoyés à Richmond comme prisonniers de guerre, mais que, si la proposition était rejetée, il ne serait pas responsable des conséquences qui résulteraient de la prise de la place. Le général Wild a répliqué: Nous verrons.—Des renforts ont été envoyés sur le champ, mais le combat était fini avant que ils fussent arrivés. Notre perte n'est pas donnée. Le département n'a reçu aucun autre rapport sur les opérations militaires depuis mon télégramme daté d'hier soir à 9 h. 30 m. E. W. Stanton.

Marchés de New York.

New York 25 mai—[illegible] sterling [illegible]

LES REBELLES DU KENTUCKY.

Le Owensboro Monitor, Ky, dit qu'il y a environ six jours [illegible]

[illegible]

UN MEMBRE DE LA FAMILLE DE WASHINGTON.

[illegible] 400 [illegible] de Washington.

Parmi ceux qui ont péri par ce convoi se trouvait Augustus Washington, du comté de Clark, Virginie, un second cousin de John A Washington, de Harper's Ferry. M. Washington tout [illegible] bandes de Gilly [illegible] acuf. M Washington a laissé quelques autres personnes très chauds, [illegible] credit d'être [illegible] J'ai souvent [illegible] Vieux Dominion, [illegible] de Washington, [illegible] Davis et que leur [illegible] sainte.

Nouvelles Européennes.

Nous extrayons les paragraphes suivants des derniers journaux parisiens.

Le *London Times* dit: "Les traditions d'alliance anglo-autro-russienne, qui ont duré quarante-vingts ans, disparaissent. Si les événements mettaient ces puissances en opposition avec un voisin puissant, l'Angleterre resterait spectatrice passive."

On a annoncé qu'une entrevue de l'empereur d'Autriche et de l'empereur de Russie aurait lieu en juin à Kissingen et j'ai récemment, que le roi de Prusse assisterait à cette réunion.

Nous ignorons si le fait est exact, mais nous croyons savoir qu'aujourd'hui il serait sérieusement question d'une rencontre très prochaine des souverains de Prusse et d'Autriche, qui se rendraient simultanément à Breslau.

Tout nous porte à croire que le voyage du comte Karolyi ne serait point étranger à ce projet.

Les journaux allemands se préoccupent beaucoup de l'entrevue que l'on a annoncée comme devant avoir lieu à Kissingen entre l'empereur d'Autriche, l'empereur de Russie et le roi de Prusse.

La *Bœrsenhalle* prétend que cette conférence de souverains répondrait au projet du prince Gortschakoff et aurait pour but une entente des trois monarques sur la question polonaise.

Une dépêche de Berne, en date du 5 mai, nous apprend que le conseil fédéral vient de [illegible]

Le banquet [illegible] Madrid, [illegible]

De nombreux [illegible]

De ce que le bruit est répandu en Italie que Garibaldi songerait à débarquer à Prevesa petit port [illegible] contre les Etats romains, [illegible] Garibaldi n'a rien de ce [illegible]

[illegible] du jury, la condamnation aux galères.

[illegible] de Rome, du 1er mai, le [illegible]

Le cardinal Antonelli a défendu le droit du saint père [illegible]

[illegible] en Pologne, sous la dynastie actuelle de Russie.

[illegible] cardinal Antonelli [illegible] qui a été un prince comme il est dit plus haut.

UN DISCOURS DU PAPE.

La *Patrie* résume ainsi une correspondance de Rome en date du 26 avril:

Le 24 avril, on célébrait à la Propagande la fête de saint Fidèle Sigmaringen, le premier élève de cette institution qui ait obtenu la couronne du martyre. Le pape assistait à cette solennité. La foule était nombreuse. L'archiduc Victor Louis d'Autriche et l'infante de Portugal y trouvaient aussi. La cérémonie une fois finie, le pape ayant fait signe qu'il voulait parler, tous les regards se sont portés de son côté, et au milieu du plus profond silence qui s'était établi, toute l'assistance a entendu l'auguste chef de l'Eglise prononcer l'allocution que des témoins oculaires se sont empressés de mettre par écrit, et dont voici à peu près le sens textuel:

Après avoir fait allusion à la solennité du jour, le pape dit:

"Le sang des faibles et des innocents crie vengeance devant le trône de l'Eternel contre ceux qui le répandent. Et de nos jours, dit-il, ne voyons nous pas aussi un sang innocent versé dans un pays catholique, dans la malheureuse Pologne, où cette même religion catholique, pour laquelle saint Fidèle donna sa vie, est si cruellement persécutée. J'aurais voulu ne pas en parler avant le prochain consistoire, mais je crains, en gardant plus longtemps le silence, d'attirer sur moi la punition céleste annoncée par les prophètes à ceux qui laissent commettre l'iniquité: *Vœ mihi quia tacui*. La conscience me force d'élever la voix contre ce souverain puissant dont les Etats s'étendent jusqu'au pôle. Ecoutez! Voici ce puissant monarque qui ose aussi s'appeler catholique, étant en dehors de notre sainte église et qui encourt le jugement de Dieu qui l'attend pour ses forfaits. Ce monarque persécute avec une force cruauté la nation polonaise, et il a entrepris l'œuvre impie d'extirper la religion catholique en Pologne et d'y introduire de force le schisme!

"Les prêtres de cette nation catholique sont forcément arrachés à leur troupeau, d'autres sont exilés, d'autres encore condamnés aux travaux forcés ou à des punitions infamantes; heureux sont encore ceux qui ont pu fuir et qui maintenant errent sans asile sur la terre étrangère! Les églises sont profanées, à cause de l'absence des prêtres... Ce puissant potentat s'est arrogé un pouvoir que le vicaire du Christ ne possède même pas; après avoir arraché à son diocèse, exilé et tenu en captivité, depuis un an, notre fils bien aimé l'archevêque de Varsovie, il a osé le destituer de cette charge que nous lui avions conférée. En jetant l'opprobre contre de tels actes, nous ne pensons nullement donner par là un encouragement à la révolution européenne. Nous savons bien faire une différence entre la révolution sociale et les légitimes droits d'une nation qui lutte pour son indépendance et pour le salut de la religion. En flétrissant les persécuteurs de la religion catholique, nous remplissons un devoir sacré de notre conscience, voilà pourquoi j'ai du vous faire part des tristes nouvelles reçues de ce malheureux pays, pour lequel nous devons redoubler de prières. Nous déclarons, en conséquence, que nous donnons notre bénédiction apostolique à tous ceux qui, dans la journée d'aujourd'hui, auront prié pour la Pologne. Prions tous pour elle."

Dans ce moment toute l'assistance s'est agenouillée et a reçu dans un pieux recueillement la bénédiction du Saint Père.

Tout de suite, le Pape l'a prononcé debout, d'une voix forte et très émue. Toute sa personne trahissait l'animation dont il était plein et l'indignation que sa belle âme éprouve toujours à la vue de toute injustice, de toute persécution, de toute souffrance de ceux qui sont dans l'affliction, de ceux qui pleurent et qui prient.

CONVENTION.

Séance du 1er juin 1864.

Le vote d'hier par lequel la Convention avait refusé d'adopter le 3e article du rapport du comité sur le judiciaire, est reconsidéré et l'article est adopté, et sont adoptés aussi tous les articles jusqu'au 11e, dans lequel il est proposé de substituer un terme de six ans pour la durée du service des juges des cours supérieures et un terme de cinq ans pour la durée du service des juges des cours inférieures. Cet amendement donne occasion à M. Henderson de prononcer un discours d'une étendue considérable, et, sans aller au vote, la Convention s'ajourne.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR PREVOTALE—A Baptiste, soldat de couleur du 85 corps d'artillerie des Etats-Unis, arrêté pour avoir battu un "contraband" du compte de R Potter, employé aux écuries du Dr Elliot, a été relâché à la demande du "contraband" lui même. Il y avait eu distribution de coups de poings, des avaries mutuelles et les deux belligérants auraient passé la nuit au camp. Potter a déclaré qu'il consentirait volontiers à laisser tomber l'affaire dans l'oubli pourvu qu'on lui permit de s'en retourner à l'écurie où sa présence, paraît-il, est fort nécessaire. Le magistrat a souscrit au compromis.

[illegible] a reçu l'ordre de se présenter en cour pour répondre à l'accusation d'avoir tenu des propos offensants et [illegible] celui qui a porté la plainte.

[illegible] soldat du 97e régiment de l'Illinois [illegible] jugé samedi prochain [illegible] M. A. Bastille l'accuse d'avoir enlevé [illegible] une fourchette qu'on a trouvée sur lui.

E. H. Hammond, soldat du 3e régiment du Massachusetts, a été envoyé en prison pour des observations impertinentes.

UN MOQUEUR—Il n'était plus question, depuis longtemps, d'oiseaux de cette espèce, à la Cour du recorder Vennard; ceux qui y trouvaient, hier matin, ont pu en voir un; il en coûte [illegible] Cette dame était accusée d'avoir enlevé le moqueur de sa cage, le 9 du mois dernier, entre cinq et six heures du matin, au No 312 de la rue des Magazins et d'avoir remplacé par un volatile qui, aux yeux d'un connaisseur, vaut soixante-quinze piastres de moins que le sien. Le magistrat a été forcé d'entendre deux témoignages et les discours de deux avocats.

[illegible] l'accusatrice a raconté que [illegible]

[illegible]

La *Bore* n'est pas terminée. Le recorder [illegible] aujourd'hui.

MORTALITE—Le Bureau de Santé annonce [illegible] qu'il y a eu 114 décès dans les limites de la Nouvelle-Orléans, du 23 au 29 mai inclusivement.

Les maladies qui ont fait le plus de victimes sont: la consomption, 11, la petite vérole, 12, diarrhée, 11, la fièvre scarlatine, 7, la diarrhée chronique, 6.

Nativité: Etats-Unis [illegible]—France, 2, Afrique, 1; Allemagne 7, Irlande, 8, Espagne, 1; Etats Unis 92, non déclarés, 53.

Il est mort 100 blancs, 43 nègres et 21 mulâtres.

L. Bordelais—La maison E. BORDELOIS, No 41, Vieille Levée, a reçu de Bordeaux, par le navire Happy, un assortiment considérable de vins rouges et blancs, vin de Champagne, de vermouth, &c. Avis au commerce de détail et aux familles.

M. Bordelois vendra également un lot d'excellents vins vieux pour l'exportation.—Voir aux annonces.

EDITION D'HIER SOIR.

ATTAQUE D'UNE CANONNIERE sur le Mississippi.

Nous lisons dans le *Memphis Bulletin* du 27 au soir:

Nous apprenons par des bateaux arrivés d'en bas que dans la matinée du 25, la canonnière des Etats-Unis *Curlew* a été attaquée à Gaines landing à 50 milles au-dessous de Napoleon par une batterie rebelle de six canons, dont neuf de 18 et un de 24.

Le *Curlew* a riposté et au bout d'un engagement d'une demi-heure, les rebelles se sont retirés dans les bois. On ne sait pas qui commandait l'ennemi.

La doctrine Monroe AU CONGRES DES ETATS-UNIS.

L'article du *Moniteur* que nous avons reproduit a, paraît-il, excité les susceptibilités de la Chambre des Représentants à Washington, car voici ce que nous lisons dans le compte rendu de la séance du 23 mai.

M. Davis, du Maryland, a présenté la résolution suivante:

"Attendu que la note suivante a paru dans le *Moniteur*, l'organe officiel français, savoir:

"Le gouvernement de l'Empereur a reçu du gouvernement des Etats Unis des explications satisfaisantes sur le sens et la portée de la résolution prise par l'assemblée des représentants à Washington, au sujet des affaires du Mexique.

"On sait, d'ailleurs, que le Sénat avait déjà ajourné indéfiniment l'examen de cette question, à laquelle, dans tous les cas, le pouvoir exécutif n'eût point accordé sa sanction."

En conséquence: *Il est résolu*: Que le Président soit communiqué à cette Chambre, si cela n'est pas incompatible avec l'intérêt public, toutes les explications qui ont pu être données par le gouvernement des Etats-Unis à la France sur le sens et la portée de la résolution relative au Mexique que la Chambre a passée à l'unanimité le 4 avril 1864."

La Chambre, après avoir suspendu le règlement, a passé la résolution présentée par M. Davis par un vote unanime.

Congrès confédéré.

Le *Times* de ce matin publie le compte-rendu du conseil de la séance du 9 mai à la chambre des Représentants du Congrès confédéré.

Richmond, lundi, 9 mai—La Chambre se réunit à midi et est appelée à l'ordre par l'orateur Bocock. Les prières sont dites par le Rev. Dr Duncan.

Résolutions de remerciements.

M Echols, de Géorgie, présente une résolution pour offrir des remerciements au général Robert E. Lee, à ses officiers et à ses hommes, engagés dans la défense de Richmond, pour l'assurance renouvelée de leur valeur et de leur dévouement.

M Echols propose la suspension du règlement et l'adoption immédiate de la résolution. [illegible] est référée au comité sur les affaires militaires.

M Rogers, de la Floride, se lève et soumet à la Chambre une résolution solennelle suivant à quelle les membres s'organiseront eux mêmes en compagnie pour la défense de Richmond et offriront leurs services aux autorités militaires.

Sur la proposition de référer la résolution au comité militaire, M. Foote presse ses collègues d'adopter la résolution séance tenante et de s'organiser immédiatement.

M Chambers, du Mississippi, dit que pour faire plaisir à son collègue du Tennessee, il voudrait amender la résolution de manière à inclure tous ceux qui sont au dessus de l'âge de 50 ans.

M. Rogers dit que quelques membres apparemment étaient disposés à regarder la résolution comme une plaisanterie et qu'il en était fâché attendu que ce n'était pas le moment de plaisanter. Il y a des gens qui croient que la ville n'est pas en danger. Le son de la cloche d'alarme ne ressemble pas au son de la cloche de paix et de sûreté. L'ennemi s'avance de deux directions opposées vers les portes de la capitale. Il conseille une organisation instantanée pour la défense commune. Il y a dans cette enceinte, des hommes d'une expérience et d'une habileté militaires reconnues, des hommes que Napoléon aurait reçus parmi ses grenadiers et dont le savoir serait très précieux dans une pareille organisation.

Le succès de grandes batailles a dépendu souvent de la présence d'une compagnie de plus dans les moments critiques. Ce n'est pas le moment de dire des misères, ou de faire des plaisanteries, c'est le moment au contraire de voir les choses d'une manière calme et sérieuse pour agir en cas de besoin. Il a fait sa proposition d'une manière très sérieuse et il serait bien aise que ses collègues la traitassent avec toute la considération qui lui est due.

M McMullen, de la Virginie, appuie la résolution et s'oppose à tout renvoi ou délai.

M. Chambers du Mississippi, dit qu'il ne veut pas laisser croire qu'il traite la résolution à la légère, comme son auteur paraît vouloir l'en accuser. Son collègue pense que la capitale est en danger, il ne pense pas cela, quant à lui.

S'il y avait quelque danger sérieux, l'autorité militaire en préviendrait à temps l'Exécutif et le corps législatif, de manière à ce que la sûreté du gouvernement contre lui ne fût pas exposée. Quant à lui, il avait été envoyé à Richmond comme représentant et il voudrait conserver ce caractère jusqu'à ce qu'il fût absolument nécessaire d'en prendre un autre. Il pourrait aller en campagne, y être tué et être remplacé, mais il y a une autorité militaire compétente et des corps législatifs constitués et [illegible] devoirs à remplir dans un temps de danger et il [illegible] comme celui-ci. Il est sûr que si le péril était imminent, le Congrès recevrait quelque communication du président et que des mesures seraient prises pour la sûreté de tous et pour le salut du gouvernement confédéré.

M Foote s'oppose à toute modification de la proposition et se prononce pour l'envoi de la compagnie congressionnelle au poste du danger, il ne croit pas que la mort de quelques membres put faire beaucoup de mal au gouvernement.

M. Chambers demande si [illegible] pour lui seul.

M. Blandford, de Géorgie, propose de déposer la résolution sur le bureau, ce qui est rejeté.

M. Barksdale, du Mississippi, soumet un amendement par lequel un corps serait accordé aux membres qui voudraient se joindre à quelque compagnie militaire pour la défense de la capitale.

M Orr, du Mississippi, propose un amendement à l'amendement, portant que pendant que l'ennemi continuera à menacer Richmond, les membres pourront s'attacher à diverses organisations militaires, dans le but de diminuer le danger d'une capture en grec. M Orr soutient que nul n'a le droit d'exposer l'ennemi de sa mission.

M Orr, retire son amendement et M Barksdale presse l'adoption du sien.

M Foote soutient que le Congrès a un devoir de coopération à remplir comme corps, et il ne convient pas que lorsque les plus patriotes seraient occupés à défendre l'indépendance du pays sur les champs de bataille, que les autres moins patriotes, en petit nombre, restassent ici à faire des lois offensives pour les membres absents. Ils devraient donner un noble exemple au pays et au monde, en allant en corps à l'armée, et ne pas rester ici comme les eunuques romains, attendant que les combattants vinssent leur arracher la barbe et les assommer sur la place.

M. Whitfield, de la Virginie, pense que le départ des membres comme volontaires serait une dissolution virtuelle du gouvernement. Le peuple dirait que le Congrès s'est pris de panique et que la cloche d'alarme nous a fait peur.

M. Blandford dit que comme les membres se sont montrés suffisamment patriotes, il propose de déposer la résolution sur le bureau, ce qui est adopté.

M. Barksdale, du Mississippi, se lève pour une question de privilège et se livre à des explications personnelles. Il est à même de démentir la rumeur de la prise du village de Chester par l'ennemi, sur le chemin de fer de Petersburg, attendu que les fils de fer fonctionnent jusqu'à cette dernière ville.

M. Foote, de son côté, dit qu'il avait rapporté seulement ce qu'il avait entendu dire sur la marche de l'ennemi qui se serait trouvé avec 10,000 hommes à deux milles de Drury's Bluff. Il n'avait donné aucun signal d'alarme.

L'AUGMENTATION DU TARIF—La Chambre des Représentants à Washington a décidé, sur le rapport de M. Stevens, que l'augmentation de 50 pour cent sur les droits de douane, votée le 29 avril, ne devait être appliquée qu'à partir du 30 avril, et non du 28, comme M. Chase l'avait ordonné. Tous les droits [illegible] seront restitués.

L'affaire des navires construits en France.

L'*Opinion Nationale* publie [illegible] un article que nous reproduisons, les lettres attribuées aux constructeurs français et à M Bullock, agent confédéré.

Voici ce que dit le journal à ce sujet:

Nous avons énuméré, dans notre numéro du 23 mars les produits [illegible] [illegible] MM Arman et Voruz [illegible] contre MM Arman [illegible] un montant de 7,200,000 francs, montant de [illegible] construire à Bordeaux [illegible] ETATS CONFEDERES. Voici [illegible]

"Bordeaux, 10 juin 1863.

"Cher monsieur Voruz,

"Je vous adresse [illegible] chargée du 9 et du mandat de Bullock de 720,000 fr qui y était inclus.

"Je m'empresse de vous donner décharge, ainsi que vous le désirez, des pièces que vous avez signées aux mains de M. Bullock pour le payement de deux navires de 400 chevaux que je construis *pour le compte des Etats Confédérés*, [illegible] MM. Jollet, Babin et Dubigeon.

"Je vous remets [illegible]

"Comme vous le savez, ces frais s'élèveront de 32 à 33,000 francs [illegible]

"Enfin, cher monsieur, [illegible] Kriauger.

"Je serai très probablement lundi à Paris, afin d'encaisser moi-même le mandat que vous m'avez envoyé.

"Recevez, etc.

"L. ARMAN."

Nous nous bornons, pour aujourd'hui à citer deux autres lettres également concluantes, l'une de MM. Dubigeon, Jollet et Babin, les constructeurs à Nantes, l'autre du capitaine Bullock, l'agent spécial du gouvernement confédéré.

"Paris, 10 juin.

"Mon cher Voruz,

"Après avoir pris connaissance des conditions financières qui vous ont été faites par la maison Erlanger ainsi que des lettres intervenues entre vous et M. Arman, Stiell et Bullock nous venons vous rappeler nos conventions verbales afin de bien préciser nos positions respectives dans cette affaire:

"Dans le prix total de 1,800,000 francs, la machine et ses accessoires, énumérés dans la lettre du 7 mai 1863, de M. Mazeline à M Arman, seront comptés à raison de 1,607 fr. par cheval, soit 642,800.

"La coque nous sera donc payée 1,157,200 francs dont les versements nous seront faits au fur et à mesure de la rentrée des termes.

"Il est entendu que chacun de nous reste responsable de l'entière exécution du contrat, en ce qui le concerne, et que toutes les commissions et frais imprévus seront payés par chacun au prorata de la somme qui lui est attribuée.

"Dans le cas où M. Mazeline refuserait de garantir seul la vitesse de 13 nœuds portée au contrat, il demeure entendu que cette garantie sera commune entre nous, et que les dommages intérêts qui pourraient être réclamés si la vitesse n'était pas atteinte, seraient partagés par moitié [illegible] entre MM Guniu et Mazeline pour la construction de la frégate italienne *Castelfidardo*.

"Agréez, cher monsieur, nos bien cordiales salutations.

P. D. JOLLIET & BABIN.
T. DUBIGEON & FILS.

La lettre de M. Bullock à M. Voruz est ainsi conçue:

"Liverpool, 12 août 1863.

"J'ai reçu, monsieur Voruz, votre lettre du 4 courant avec les indications du prix du canon de 30 et de ses accessoires. Il ne m'est pas possible de dire si je vous donnerai un ordre positif et direct pour de semblables canons, avant d'avoir appris du capitaine Bakely comment l'affaire de son propre modèle de canon est conduite. Je serai cependant charmé de traiter une affaire avec vous, et nous pourrons nous accorder sur les conditions; nous discuterons cela quand j'irai à Nantes.

"Il est dans mes intentions de confier mes affaires à aussi peu de mains que possible, et j'espère que nous tomberons d'accord sur tous les points essentiels, de telle sorte que nos relations pourront prendre une plus grande extension.

"*Même en cas de paix, notre gouvernement* aura besoin, sans doute, pendant un certain temps, de s'adresser en France pour la *construction de ses vaisseaux* et machines, et pour ce qui me concerne personnellement, je serais enchanté que les rapports que j'ai eus avec vous amenassent, pour l'avenir, à des commandes plus considérables encore.

"Veuillez, s'il vous plaît, m'informer si les *corvettes avancent*, et me dire quand les *seconds payements* seront dus.

"Je vous écrirai une semaine avant mon arrivée à Nantes.

"BULLOCK."

Depuis le mois d'octobre, cette affaire, déjà très-compliquée, a passé par de nouvelles phases moins connues. On a prétendu que les navires étaient vendus tantôt à l'Egypte, tantôt à la Suède, tantôt au Chili. N'est-il pas à craindre qu'à l'aide d'une vente fictive ils ne quittent la France, pour arborer une fois en mer, le pavillon confédéré? N'est ce pas ainsi que l'*Alabama*, la *Florida*, le *Georgia*, le *Rappahannock* ont réussi à tromper la vigilance des autorités anglaises?

Il importerait tout d'abord de savoir au nom de qui s'effectuerait la vente. Au nom des constructeurs, qui devraient être rentrés presque intégralement dans leurs frais de construction? Au nom de M. Slidell et Bullock? Dans ce dernier cas, la vente serait évidemment peu sérieuse.

La question n'est donc point vidée.

Un fait est constant, c'est que le départ des corsaires mis à l'eau samedi dernier, pourrait devenir que cause de rupture entre la France et les Etats-Unis, et nous entraîner dans la plus coûteuse des guerres que nous ayons jamais entreprise.

LES PROJETS DE GARIBALDI—On lit dans le *Constitutionnel*:

Un de nos correspondants d'Italie nous écrit de Macerata, et nous donne sur des projets attribués à Garibaldi des détails auxquels nous hésitons à croire, quoique notre correspondant soit ordinairement bien informé.

Voici ce qu'il nous dit:

Je puis vous annoncer que Garibaldi a le projet de s'emparer de Pescara, petit port fortifié, à une distance de cinq heures d'Ancône par le chemin de fer. De Pescara à la frontière romaine existe une route postale à travers les Abbruzes. On m'annonce que Garibaldi doit arriver seul par mer, et l'on ne sait pas s'il s'est ménagé des intelligences dans la place. Mais ce que l'on dit, c'est que des volontaires doivent par détachements se réunir pour se joindre à lui. On m'affirme du reste, ce qui est singulier, que le gouvernement italien aurait été prévenu que le duc de Sutherland avait l'intention de visiter les côtes de l'Adriatique avec son yacht.

Les principautés danubiennes—Voici une note de la *Gazette de Vienne*, concernant les bruits d'une occupation des Principautés:

"Malgré le démenti donné hier par la *Correspondance générale* aux bruits d'une intervention éventuelle austro-russe dans les Principautés, nous retrouvons aujourd'hui dans plusieurs feuilles des allusions ou des assertions positives relativement à cette intervention qui serait imminente, non pas de la part de l'Autriche mais de celle des Etats voisins directement intéressés. Sans apprécier le but assez transparent de la propagation de semblables rumeurs, nous déclarons, à cette occasion, de la manière la plus péremptoire, que ni l'Autriche ni aucun autre Etat quelconque ne songent à prendre à l'égard de la situation incontestablement mauvaise dans les provinces danubiennes, la voie de se faire justice elle-même."

FEUILLETON.

LES CHEMINS DE LA VIE, PAR ALFRED DE BREHAT.

XVI—Suite.

Ce misérable continua à gémir et à blasphémer, et paraissait insensible à toute espèce de remords.

Pour en finir tout de suite avec lui, nous dirons dès à présent qu'il traîna encore huit jours, grâce aux soins qui lui furent prodigués à l'hospice, et qu'il succomba dans la nuit du huitième.

Dans l'intervalle, l'aumônier de l'hospice était parvenu à fléchir cette nature sauvage et vicieuse. Ravaudor mourut chrétiennement, après avoir complété ses aveux et demandé pardon à sa femme de tout ce qu'il lui avait fait souffrir durant les premiers temps de leur mariage.

La veille de sa mort, il voulut voir Laramée pour lui dire qu'il lui pardonnait de l'avoir arrêté. Il tendit la main au vieux piqueur tout ému, et le fit asseoir à côté de son lit. Ils demeurèrent pendant une heure de chasse, de chevaux et de chiens, et par conséquent des souvenirs de jeunesse de Ravaudor.

Quelques heures plus tard, l'héritier du marquis de Farnoilles et de Mme de Walbrün était allé rejoindre ses victimes.

Ainsi que nous l'avons dit dans un des chapitres précédents, M. Bonin, pour obtenir que Jane consentit à épouser Isidore, avait raconté à la jeune fille une partie des événements qui avaient causé la haine des Maupierre et des Walbrün. Nous disons *une partie*, car il ignorait d'abord bien des détails, puis il avait eu grand soin de ne raconter que tout ce qui pouvait être défavorable à la famille de Julien.

Pendant la route de Senlis à Samoncourt, Mme de Maupierre mit Jane au courant de tout ce que Mlle de Walbrün ignorait encore. Heureuse de contempler cette charmante jeune fille qui ressemblait tant à Louise et à Robert, et doux l'amour, venait de sauver Julien, la vieille baronne avait pris entre ses mains les mains de Jane et les caressait affectueusement. De son côté, Jane qui ignorait encore le malheur arrivé à sa mère, savourait pour ainsi dire ces témoignages de tendresse auxquels elle était si peu habituée, et qui lui étaient d'autant plus précieux qu'ils lui venaient de la grand'mère de Julien.

La jeune fille parla deux ou trois fois de sa mère, qu'au fond du cœur elle craignait de voir s'opposer à son union avec Julien, mais Mme de Maupierre trouva moyen de faire des réponses évasives qui la tranquillisèrent.

Autant pour occuper la jeune fille que pour tromper sa propre impatience, la baronne promena Jane dans les appartements et les jardins du château de Samoncourt, en lui montrant tous les endroits auxquels se rattachaient quelques souvenirs.

Trois ou quatre heures s'écoulèrent ainsi. Malgré le charme que toutes deux trouvaient ensemble dans le vieux château des Maupierre, le temps leur paraissait bien long.

Enfin une voiture entra dans l'avenue. Cinq minutes après, elle s'arrêtait devant le perron du château.

En deux bonds, Julien de Maupierre descendit de l'équipage et monta l'escalier. Une seconde après, il était dans les bras de sa grand'mère.

M. de Walbrün et Marcel Cavan le suivaient de près.

—Ma grand'mère chérie! ma pauvre bonne grand'mère! disait Julien, que la baronne étreignait convulsivement sur son cœur, comme si elle craignait encore qu'on ne vint le lui arracher.

Pâle et tremblante, mais souriant au milieu de ses larmes, Jane avait laissé passer le premier élan de leurs yeux.

Et du seul regard, Julien et elle se dirent ce que mille pages ne pourraient reproduire.

Par un mouvement spontané, Julien et sa grand'mère se tournèrent, en même temps vers M. de Walbrün.

Lui aussi avait eu probablement la même pensée qu'eux, car il poussa Julien vers Jane en lui disant avec émotion:

—Embrassez votre femme, mon ami.

Les deux amoureux jetèrent un cri de joie et s'étreignirent dans un baiser.

—Etes-vous contente, madame? demanda M. de Walbrün à la vieille baronne, dont la figure resplendissait du bonheur de ces petits enfants.

—Que Dieu vous récompense! murmura-t-elle avec élan, et qu'il vous donne à votre noble cœur autant de bonheur que votre Louise doit en avoir en ce moment!

—J'ai conduit à votre petite une triste mission, M. de Walbrün, tandis que, des bras ceux de son ami Marcel que Mme de Maupierre avait déjà entièrement connue, était son protecteur. J'ai pris Julien! annoncer à Jane la mort de Mme de Walbrün. Ce sera une cruelle épreuve pour la pauvre enfant, mais il vaudrait mieux la laisser jouir un peu de son bonheur et se remettre de toutes les émotions par lesquelles elle vient de passer coup sur coup.

Au fond du cœur, la baronne souffrait un peu de voir Jane, près de qui M. de Maupierre était promptement retourné, accaparer déjà son Julien, que la pauvre grand'mère n'était pas encore rassasiée de voir et d'embrasser, mais elle s'en dédommageait en contemplant la figure radieuse de son petit-fils bien aimé.

Tandis que les deux fiancés, blottis dans l'embrasure d'une croisée et à demi cachés par les rideaux, savouraient le bonheur de se regarder et de parler de leur amour, Mme de Maupierre, M. de Walbrün et Marcel se racontaient les incidents de la journée.

Nous n'avons pas besoin de dire avec quelle rapidité les heures s'écoulèrent ainsi pour les cinq personnes réunies dans le salon de Samoncourt.

Pour ne pas attrister nos lecteurs, nous ne parlerons ni de la douleur qu'éprouva Mlle de Walbrün en apprenant la mort de sa mère, ni des enterrements du marquis de Farnoilles et de la comtesse. Mme de Maupierre et Julien y assistèrent, et nul n'adressa au ciel de plus ferventes prières pour la pauvre Hélène que son ancienne ennemie.

Julien avait raconté à M. de Walbrün ainsi qu'à Marcel et à M. de Bargelot, la conversation que le père Bonin et Romuald de Vertuzon avaient eue ensemble dans le petit pavillon, au sujet de l'héritage de M. de Farnoilles. On ne pouvait laisser les deux complices profiter ainsi de leur crime, mais il était difficile de prouver leur culpabilité, car il n'y avait contre eux que le témoignage de Julien, qui était lui-même trop intéressé à l'affaire pour que cette preuve fût suffisante.

M. de Bargelot parla bien de s'adresser à la justice, mais il répugnait à Julien d'entamer un procès qui l'obligerait à mettre le public dans la confidence des amours et des rendez-vous avec Jane, et qui réveillerait de tristes souvenirs autour du nom de Mme de Walbrün.

—S'il ne s'agissait encore que d'abandonner la fortune, ce ne serait rien, disait Marcel, mais laisser ces deux fripons jouir paisiblement du fruit de leur coquinerie, voilà ce à quoi je ne me résignerai jamais.

M. de Bargelot était un peu de son avis.

En admettant qu'on pût convaincre Romuald et M. Bonin d'avoir déchiré le testament du marquis, restait encore à prouver que ce testament instituait Julien légataire universel. C'était là le plus difficile et le plus important.

Le jour même, les quatre amis allèrent faire quelques recherches autour du pavillon dans lequel avait eu lieu l'entretien des deux associés. Guidés par les indications de Julien, ils trouvèrent quelques petits morceaux de papier timbré, mais ces morceaux, fort incomplets d'ailleurs, étaient si petits, qu'en rassemblant ceux qu'ils avaient trouvés, ils ne purent former aucune phrase entière. A force de patience, néanmoins, ils parvinrent à recomposer un dixième peut-être du testament, déchiré, mais rien ne se suivait. En outre, par un malheureux hasard, aucune des parcelles retrouvées ne contenait ni le nom de M. de Maupierre, ni même rien qui se rapportât à ce que Julien avait entendu. On les colla pourtant sur une feuille de papier blanc. Munis de cette preuve ainsi que d'une relation écrite par Julien de l'entretien qu'il avait entendu, M. de Walbrün et M. de Bargelot allèrent trouver Romuald de Vertuzon le matin même du jour où l'on devait procéder à la levée des scellés chez le marquis de Farnoilles.

Ils trouvèrent Romuald seul. Comme tout homme qui a une mauvaise conscience, et qui n'en est encore qu'à ses débuts dans le crime, Vertuzon resta tout troublé en apercevant ces deux messieurs.

Il tendit la main à M. de Walbrün, mais ce dernier retira la sienne. M. de Bargelot en fit autant.

—Monsieur, dit le banquier, entamant aussitôt la question, M. Bonin et vous, vous avez déchiré un testament écrit par le marquis de Farnoilles en faveur de M. de Maupierre.

—Ce n'est pas vrai! s'écria Romuald en se levant.

—Cet acte coupable a eu lieu quelques heures après la mort du marquis, et dans une petite cabane du parc de Villarnant.

Quoiqu'il tremblât de tous ses membres, Romuald haussa les épaules.

—On a entendu toute votre conversation, reprit M. de Walbrün avec un calme imperturbable.

Il en répéta, en effet, une partie.

—C'est un tissu d'impostures! s'écria Vertuzon, qui n'osait pourtant soutenir le regard perçant que le banquier attachait sur lui.

—Voici les morceaux du testament en question, dit le comte en présentant au jeune homme les débris de la feuille de papier timbré.

Romuald y jeta machinalement les yeux, mais il était trop troublé pour qu'il lui fût possible d'en lire un seul mot.

Sans aucun rapport, Romuald n'était de force à lutter contre M. de Walbrün. Sa nature lymphatique n'avait pas plus d'énergie pour le mal que pour le bien.

—Ecoutez, lui dit le comte, notre devoir serait de vous dénoncer à la justice, vous et votre complice, mais vous êtes jeune encore, et il nous répugne d'être la cause de votre perte. Ce que nous voulons, c'est rendre à M. de Maupierre l'héritage qui lui revient de droit et que vous avez essayé de lui voler.

—Monsieur!...

—J'ai dit *voler*, reprit le banquier d'un ton ferme; il faut vous habituer à entendre appeler les choses par leur nom, et, si vous comparaissez devant le tribunal, vous en entendrez bien d'autres. Je vous disais donc que nous ne voulons pas votre perte. Nous ne vous demandons qu'une chose: vous allez nous écrire une lettre constatant que les faits ci sont passés comme nous venons de vous le raconter, et comme vous savez très bien qu'ils se sont passés en effet. Monsieur et moi nous vous jurons sur l'honneur de ne nous servir de cette pièce que pour faire rendre son héritage à M. de Maupierre. Nous vous jurons même que, dans le cas où l'entêtement de M. Bonin nous obligerait à nous adresser à la justice, nous vous rendrions ce papier et qu'il ne serait pas question aux débats.

Romuald voulut se débattre et entamer une justification. Le banquier le laissa parler, et n'eut pas de peine à démolir en une minute tous ses arguments. Au bout d'une heure, M. de Vertuzon était complètement dompté.

Il avoua tout, en disant pour s'excuser, qu'il avait été entraîné par le père Bonin, et ne s'était rendu compte que plus tard de la gravité de son action.

Après avoir fait répéter vingt fois à M de Walbrün et à M. de Bargelot leur serment de ne pas se servir contre lui de la déclaration qu'ils exigeaient, il finit par l'écrire.

Avec l'affaissement moral particulier aux natures de ce genre dès qu'elles sont vaincues, il se jeta presque aux genoux du banquier et de M. de Bargelot, pour les supplier de ne pas le perdre.

En le quittant, les deux amis de Julien se firent conduire chez le père Bonin.

—Nous aurons plus de mal avec ce vieux coquin, murmura M. de Bargelot en voyant le calme et le sang-froid avec lesquels les recevait l'homme d'affaires.

Cette fois encore, M. de Walbrün porta la parole, mais tous ses arguments et toutes ses menaces échouèrent devant l'astuce et l'obstination de Bonin. Ce dernier prit bien le sur prise, l'indignation, et même l'attendrissement douloureux de l'homme de bien qui se voit accusé injustement, qu'il aurait éprouvé la conviction de MM. de Walbrün et de Bargelot, s'ils n'avaient eu par devers eux les preuves de ses mensonges.

Il sourit d'un air dédaigneux en entendant la lecture de la déclaration de Romuald.

—C'est un joli petit roman, répondit-il, mais quand il s'agit d'affaires graves, la justice exige, Dieu merci! des preuves plus sérieuses.

—Quant aux fragments du testament, il les examina avec le plus grand calme. Il fit ensuite remarquer que Julien et son ami avaient "faite une même."

—Je vois bien là quelques parcelles de papier timbré, dit-il, mais cela ne prouve que ce fût un testament, et surtout un testament se rapportant à M. de Maupierre. Je vois même ici deux ou trois noms qu'il [illegible] tient de compte, me semble-t-il, avec M. de Farnoilles et M. de Maupierre. Regardez plutôt... [illegible] la..., et puis la... et cette [illegible] phrase qui se rapporte évidemment à une vente et, plus loin, la *ferme du Grosdiellet*.... Je connais toutes les propriétés du marquis, et j'affirme, que je sache, il n'a eu de ferme qui portât ce nom.

Le comte et le marquis se regardèrent. Évidemment, M. Bonin était dans le vrai relativement aux morceaux de papier retrouvés.

—Croyez-moi messieurs, leur dit Bonin, je m'aperçut de l'effet produit par ses réponses, ne vous hâtez pas trop d'accuser un honnête homme dont la réputation de probité est trop bien établie pour qu'il suffise de la déposition intéressée d'un étourdi pour la détruire. Si ma position ne me faisait un devoir tout particulier d'une discrétion absolue, il me serait facile de me justifier plus complètement encore des [illegible]... mais, quoi qu'il en soit, le [illegible] de pareils soupçons ne vient [illegible] que temps encore. *La fin au prochain numéro.*

Décédé hier matin, à 8 heures, ANTOINE GASTON JULIAN, natif de Kingston, Jamaïque, à l'âge de 28 ans.—Les parents et amis sont priés d'assister, sans autre invitation, à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, 2 juin, à 9 heures du matin. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue St-Pierre No 236, entre Claiborne et Derbigny.

Décédé hier soir, à 6 heures précises, EMILE JOSEPH BRYANT, fils de Louise Smith. Les amis et connaissances des familles Smith, Muzin et Bryant sont invités à assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui à cinq heures précises. Le corps est exposé rue des Remparts, entre Conti et Bienville.—De la part de sa mère.

ATTENTION.

Nous appelons l'attention du commerce sur la vente péremptoire à l'encan, de vieux vins et eaux de vie de réserve qui doit avoir lieu aujourd'hui, à 10½ heures A M, au magasin des importateurs, MM. Oscar Bercier & C, No 17, rue St. Louis, entre Levée et Chartres, par le ministère de Bernard Turpin, encanteur. Voir aux annonces.

M. D. E. Morphy, vend aujourd'hui, jeudi, 2 du courant, à 10 heures, 100 barils de farine, sur la Levée, au pied de la rue Lafayette; à onze heures, marchandises diverses aux entrepôts de MM [illegible] Byrnes, rue de la Nouvelle Levée, No 43. Voir aux annonces.

M. J. P. Boisseau vend [illegible] [illegible] d'écran, au coin des rues Magazine et Gravier.

M. R. T. Montgomery, encanteur, vend, aujourd'hui, jeudi 2 du courant, à onze heures, au magasin [illegible] Camp, No 37, un grand assortiment de [illegible] du Canal, café, [illegible] Le tout sera vendu sans réserve. A 3 heures, au No 37 [illegible] rue Camp, 185 balles coton.

M. F. F. Trinchard vend des jambons, du vin rouge, [illegible] de tabac à chiquer, [illegible] à son magasin d'encan.

AVIS.

Ni le capitaine, ni le consignataire du navire français HAPPY, de Bordeaux, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage.
Nouvelle-Orléans, 31 mai 1864.
E. BORDELOIS,
No 41, rue Vieille Levée.

[illegible] vins et eaux de vie importés par le navire français HAPPY [illegible] Levée, cinq jours après le débarquement.
Nouvelle-Orléans, 31 mai 1864.
E. BORDELOIS,
41, rue Vieille Levée.

Marchandises d'Eté.

REDUCTION DE PRIX POUR CLORE DES CONSIGNATIONS.

GRENADINE SOIE de Lyon, à 37½ cts.
do ECOSSAISE,
do QUADRILLEE,
do BRODEE,
FOULARDS [illegible]
ORGANDI IMPRIME [illegible]
JACONAT IMPRIME [illegible]
CHALES MOZAMBIQUE [illegible]
DENTELLES [illegible]
PETITES POINTES DENTELLES [illegible]
[illegible]
CHALES SPLET [illegible]
DENTELLE de laine, [illegible]
GANTS DE L'ECOSSE à 50 cts la paire.
[illegible] BEAUX BARANOLA S.
TRES BON MARCHE.
J. LEVOIS & Co,
Canal coin Bourbon.

PEROU.

[illegible] R. N. MOODY.

Marchandises sèches à bon marché
R. TURNBULL,
131....RUE DU CANAL....131
BATISSES TOURO
Grandes consignations
ETOFFES A ROBES,
MARCHANDISES DE PAYS
[illegible] PRIX D'ENCAN.
R. TURNBULL.

LION & ANDREE,
55 et 56 rue Royale, coin Bienville
[illegible]
CHEMISES [illegible]
DEVANTS [illegible]
FAUX COLS [illegible]
GILETS [illegible]
MOUCHOIRS [illegible]
CRAVATES [illegible]
PORTE MONNAIE pour Dames et Messieurs
PEIGNES [illegible]
BROSSERIE [illegible]
GANTS [illegible]
MITAINES [illegible]
EVENTAILS [illegible]
CORSETS [illegible]
BIJOUTERIE [illegible]
[illegible]
DENTELLES [illegible]

Parfumerie,
CHEZ LION & ANDREE,
[illegible] assortiment de parfumerie française reçue par le dernier steamer, consistant principalement en [illegible] pour la barbe, toutes les eaux de Cologne et de toilette, tous les blancs liquides et en poudre, poudre de riz blanche et rose etc.

Avis aux Coiffeurs
Un nouvel envoi de cheveux et articles pour Coiffeurs.
CHEZ LION & ANDREE

— AVIS —
Aux Restaurateurs et aux Marchands
50 mille paquets de CURE DENTS, aux prix les plus avantageux de la place.
LION & ANDREE,
[illegible] rue Royale coin Bienville.

CONSULAT DE FRANCE,
AVIS MENSUEL.—JUIN 1864.

SONT invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Adenbelt Auguste, Jugand Charles, André Jean Pierre, Lateste Bernard, Mme Veuve, Bouzé, Frank Jean Auguste, Lists Jean, Laqueur, Briand, Lamon Jean, Bejey, Georges Frederic, Loiseau, A A, Docteur, Baron, Victor, Mifflon Claude Jean-Marie, Bruey, Jules, Martres, Philippe, Léon, Bouchet Adam, Museur, Mathieu, Bérayre, A. B, Michaelle Albertine, Mme, Berthe, Léon, Meyers, d'Alexandrie, Louisiane, Colonge, Richet Antoine, Mainfroy, Charles Joseph, Chargnot, Pierre, Morey Charles, Cathala Justin, pharmacien, Mounier Joseph, Mme, née Forestier, Chaplain Louis, Maris Paul, Campagnet Vincent, Montfort H, Mme, Cheeard Felix Edouard, Prodhon Joseph, Mme, Cuerou Michel, née Forestier, D'Arbus Bruderit, Perrot Paul, les Enfants, Duplessis Jean, Pelletier Henri, Du Montravan Samuel, Poulou Baptiste, dit Barraquet, Dospommiers, A. T, Dreyfus Josué, Roy Henry, restaurateur, Delambre Amédée, Rebuffé, Henry Ferdinand, Destey St Léon, Ravel, marchand de meubles, Richard, fabricant de billards, Elchenlaud Laurent, Reichardt Mathilde Mlle, Fougère, François Alexis, Forbes, Guillaume Napoléon, Felix, organiste, Soyeux Pierre, Favre, Mme née Constance Grand, Sublian Antoine, Schott Thiebault, Guy, Louis, coquetier, Tallier Parfait, Gal, de Arradie, Verrier Victor, Grayhowsky Casimir, Villain Christophe, H. Ecoma Jean, Wolf, George et Françoise, Hetzer de Henn, Almable, Jonquin Raymond.

La chancellerie du Consulat de France, sise à l'angle des rues Magazin et Natchez, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

ENFANT PERDU.
UNE petite fille noire, du nom de Regina Marie âgée de cinq ans, figure pleine, vêtue d'une robe de barège, [illegible] a disparu lundi matin, 31 du courant, vers dix heures, du coin des rues Tréme et Bayou. La personne qui le recueillera est priée de la ramener chez sa mère, rue Trémé, No 417, près le Chemin du Bayou.

DEMOISELLE DE VENTE.
On demande de suite une demoiselle de vente connaissant la lingerie et la broderie et parlant le français et l'anglais. S'adresser chez Mme [illegible], coin des rues St Pierre et Bourbon.

CHIEN PERDU.
Perdu ou égaré, dans l'après-midi de lundi, 30 mai, un CHIEN JAUNE tacheté de blanc aux pattes, âgé d'environ cinq mois. Il porte un collier en fer auquel est gravé le nom de J. Gallé, son propriétaire, enregistré Chemin du Bayou et Remparts. La personne qui le ramènera à l'adresse ci dessus recevra une récompense libérale.

CHEVAL A VENDRE.
Un bon CHEVAL de tir, garanti sous tous les rapports. S'adresser au Dépôt de la Pompe No 3, coin Chemin du Bayou et Galvez.

PERDU OU VOLE.
Un cheval sorrel ayant une tache sous le ventre, du côté gauche, et étant presque aveugle. Il a le sabot droit de devant plus petit que les trois autres. Sa hauteur est entre treize et quatorze mains. Une récompense de dix piastres sera donnée à quiconque le ramènera au No 305, rue Johnson.

A VENDRE.
CENT MILLE pieds de bois de cyprès de choix, de grandeurs convenables pour le marché de Cuba, à vendre en lots. Ce bois sera livré sur la rive droite du fleuve, au-dessous du Canal de la Compagnie. S'il n'est pas vendu sous peu, le propriétaire l'expédiera. Pour les détails, s'adresser à W. C. CUTLER, coin des rues First et Tchoupitoulas.

BULLETIN FINANCIER.

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Mercredi 1er juin, 5 heures P. M.

COTON—[illegible]

SUCRE ET MELASSE—[illegible]

FARINE—[illegible]

AVOINE—[illegible]

FOIN—[illegible]

MAIS—[illegible]

ŒUFS—Les œufs de l'Ouest se vendent au débarcadère à [illegible]

COMESTIBLES—[illegible]

FRETS—[illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX

Jefferson City, 2 juin 1864.

Arrivé, hier, 134 cochons, 15 moutons et [illegible] veaux. Vendu 35 bœufs, [illegible] cochons, [illegible] moutons [illegible] 71 veaux.

Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par liv net	[illegible]
Bœufs de l'Ouest, 2e qualité, par liv net	[illegible]
Bœufs de l'Ouest, 3e qualité, par liv net	[illegible]
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête	[illegible]
Bœufs du Texas, 2e qualité, par tête	[illegible]
Bœufs du Texas, 3e qualité, par tête	[illegible]
Bœufs du Texas, qual. inférieure, par tête	[illegible]
Cochons	[illegible]
Moutons, au total, par tête	[illegible]
Vaches à lait, par tête	[illegible]
Veaux, par tête	[illegible]
Veaux, 2e qual. par tête	[illegible]

AVIS.

Nous soussignés, passagers à bord de la goélette JUVEN MARIA, de la Nouvelle-Orléans à Matamoros [illegible] au capitaine [illegible] Antoine Basso, [illegible] de la goélette JUVEN MARIA. Sur Ville de Cortines, le 29 avril 1864.

Louise Gugardet, Baller,
Mme Louis Baron, P. Vidiaux,
St Anne et fils, J. W. Taylor,
J. Meumer, Dupont et sa dame,
Cabrin Lacoste, Jules Blay.

AU PUBLIC.
LA procuration spéciale que j'ai donnée à X MALHER par acte passé par-devant Joe Cohn, notaire public, le 31 mai 1864 relativement aux affaires du café connu sous le nom de "WELCOME HOUSE" et situé au No [illegible] de la rue St Pierre, dans cette ville, est révoquée par les présentes.
WANER.

ATTENTION CORDONNIERS
(PATRONS!)
—Assemblée générale—
LES PATRONS cordonniers sont priés d'assister à une assemblée qui aura lieu VENDREDI prochain, trois du courant, à sept heures du soir, au No 161, rue de la Douane, entre Royale et Bourbon.
Par ordre de plusieurs cordonniers.

Rare et avantageuse occasion pour le Mexique.
QUARANTE-cinq cinq [illegible] familles habituées à la culture ou aux travaux de ferme, trouveront une occasion avantageuse de s'établir sur une terre choisie, au bord d'une rivière, et située dans une des meilleures localités du Mexique, en s'adressant rue des Remparts No 791, entre Quartier et Hôpital.
Le passage, la nourriture et toutes les avances nécessaires pour attendre les récoltes seront faites aux familles industrieuses et habiles qui désireront profiter de cette occasion unique.

DIVERS—DIVERS
2 pipes genièvre de Hollande "Meder Swan",
2 [illegible] eau de vie de la Rochelle, Bastou et [illegible]
50 quarts et octaves eau de vie imitation [illegible]
5 barils whisky Pike's Magnolia,
20 do do Monongahela,
20 do do vieux Bourbon "Chiken Cock"
50 caisses absynthe "Pernod & Fenin & Lecoultre",
50 caisses absynthe Noilly Pratt & Co, importée,
50 do kirsch "Dubied"
50 do vins rouges de Bordeaux, divers crus,
50 do liqueurs superfines, importées,
25 do cacao de Guayaquil,
100 barils sucre en morceaux et en poudre de N. Y.,
100 caisses sardines à l'huile en ½ et ¼ de boîtes,
10 do câpres et truffes du Perigord,
50 do bitters de Hostetter,
50 do Wolfe's schnapps,
[illegible] do vin de Muscat,
[illegible] do ferblanc en feuilles IC, IX & C.
[illegible] paquets fil de fer, divers numéros,
[illegible] barillets bi-carbonate de soude,
[illegible] balles toile d'emballage, &c. &c.
A vendre à l'amiable par BERNARD TURPIN, No 36, rue Vieille Levée.

ON DEMANDE
UNE NOURRICE, âgée de vingt à trente ans, n'ayant pas de nourrisson—S'adresser au No 184, rue [illegible]

Clous français
POUR FERS A CHEVAL,
GROSSEURS ASSORTIES.
A vendre à bas prix, par
YORK & WEST,
rue des Magasins, Nos 118 et 121

SPECTACLES.

Académie de Musique.

Jeudi le 2 juin
Changement de programme. NOUVELLES DANSES et NOUVELLES ROMANCES
Les portes s'ouvrent à sept heures et le spectacle commence à huit heures.

Théâtre St-Charles.

Jeudi soir, 2 juin.
THE SEVEN SISTERS [illegible]
Les portes s'ouvrent à 7 heures et quart. Le spectacle commencera à 8 heures.

CONCERT AU COLYSEE. Mr Joseph [illegible] [illegible] Bienville No [illegible]

Pour New York directement.
Départ, VENDREDI, 10 juin, à 8 h. du matin
Le magnifique steamer [illegible] CREOLE [illegible]
WARNECKEN & Co.

Pour la côte au-dessous de la ville
Le bateau à vapeur JULIA, capitaine [illegible]

Pour la Pointe à la Hache et le bas du fleuve.

LE MITTIE STEPHENS
Paquebot trois fois par semaine Pour Bâton Rouge et la Côte
[illegible] DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS [illegible] LUNDIS, JEUDIS et SAMEDIS [illegible]

Paquebot régulier du MARDI, de la malle des Etats-Unis
[illegible] BATON ROUGE [illegible]

AVIS
[illegible] L. C. BATES

[illegible]

Vins pour l'Exportation.
[illegible]

En Magasin.
VINS ROUGES. VINS BLANCS.
20 [illegible]
T. BAILLY BLANCHARD.

— En magasin —
CHAMPAGNE
100 PANIERS [illegible]
COGNAC
WHISKY
SARDINES
CONSERVES ALIMENTAIRES
[illegible]
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr.

Pour l'exportation
VINGT barriques vins de [illegible] Montferrand [illegible]
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD

ESSENCE DE MENTHE [illegible]
ESSENCE DE MENTHE [illegible]
ESSENCE D'ORANGE,
BLEU D'OUTREMER. A vendre par
T. BAILLY BLANCHARD Jr.

Librairie Française.
HEBERT & ESCOUSSE,
131 RUE DE CHARTRES.
Reçu par le *Morning Star*:
Le Magasin Pittoresque, } année 1863,
Le Musée des Familles, }
Bourbaki—F. [illegible], } pour 1864.
Bouchardat—Annuaire,
Wahu—Annuaire,
Cavarret—Traité d'électricité,
Divers ouvrages de Médecine,
Jahr—Manuel Homœopathique,
About—Le Progrès,
Le Maudit par l'abbé ***,
L'Idée de Dieu par E. Caro,
Histoire Elémentaire et Critique de Jésus par Peyrat
Ouvrages de Debar.
HYGIENE—du Plaisir—du Mariage—de la Beauté—Humaine—des Cheveux—du Visage—Alimentaire, &c. Brochures nouvelles—Ouvrages de A. Dumas—Paul de Kock—P. Feval—Balzac—E. Sue—G. Sand—Ponsou du Terrail, &c, &c.
Dernières nouveautés littéraires
—Format in-12 broché—
DE DIVERS AUTEURS
Livres pour Ecoles.
Ouvrages de l'abbé Orioux de l'abbé Gaultier, de St Ouen, de l'abbé Fleury, Lhomond, &c. &c. &c.

DISSOLUTION DE SOCIETE.
LA société qui a existé jusqu'à ce jour, en cette ville, sous la raison de Piaggio & Viosca Jr, a été dissoute le 10 avril dernier. MM. Piaggio Frères, qui [illegible]
G. B. PIAGGIO,
pp. E. PIAGGIO,
J. VIOSCA Jr.

AVIS DE SOCIETE.
LES soussignés ont formé une société sous la raison de PIAGGIO FRERES. Ils continueront le même genre d'affaires que leurs prédécesseurs et s'occuperont de la liquidation de l'ancienne maison.
ENRICO PIAGGIO,
DARIO PIAGGIO.

Boulangerie.
LES soussignés préviennent le public que l'ancienne BOULANGERIE F. DUCOM, si avantageusement connue, sera ouverte à partir du 1er juin prochain. Les nouveaux propriétaires prennent l'engagement de fournir du pain de première qualité et feront du pain chaud à 3 heures P. M. Ils sollicitent de leurs amis et des anciens clients de la maison, et du public en général un patronage qu'ils savent devoir justifier.
FITTE & BOUCHE,
rue Bourbon, 58 & 60.

Demande de domestique.
ON demande une femme blanche pouvant faire la cuisine et laver. S'adresser au bureau de l'Abeille, de neuf heures à trois heures.

Vins en magasin et en Douane.
25 barriques vin rouge, St Emilion,
200 caisses do do do
200 do de vermouth, Noilly Prat & Co,
100 do de la Comète
30 do vin Muscat, Noilly, Prat & Co,
30 paniers champagne,
30 caisses vinaigre de Bordeaux
A vendre par OSCAR BERCIER & CO.
No 17, rue St Louis.

20 tierçons jambons fumés au sucre,
20 balles toile à emballer,
100 barils whisky, "Raw",
100 do do rectifié,
30 do do Bourbon.
A vendre par OSCAR BERCIER & CO.,
No 77, rue Tchoupitoulas.

Whisky, genièvre, huile, vermouth, vin blanc, goyave, &c.
100 barils vieux whisky Bourbon,
10 pipes genièvre de Hollande de la meilleure qualité,
500 paniers huile Bacciglaupi,
25 caisses vermouth, marque Noilly Pratt & Cie,
100 " " Fratelli Cora Turino,
100 " vin rouge de différentes marques,
200 " vin blanc Haut Sauterne,
100 barriques vin de Cette,
100 " vin de Bordeaux,
50 " vin blanc de différentes marques,
50 caisses gelée et pâte de goyave,
50 barils amandes sans coque,
50 caisses macaroni et vermicelli d'Italie,
100 " cerises et fruits à l'eau de vie,
A vendre par PIAGGIO FRERES, successeurs de Piaggio & Viosca Jr., rue de la Vieille Levée, No 62 64.

VENTES A L'ENCAN.

Grande vente de meubles
Contenu de l'Hôtel [illegible], meubles [illegible]
PAR FRANCIS FERNANDEZ,
ROSE GUTIERREZ encanteur.
[illegible]
Meubles de chambres,
Meubles de salons,
Meubles de salle à manger,
Rideaux, tapis,
Glaces, tableaux,
Vaisselle et verrerie,
Ménage entier, matelas,
Ustensiles de cuisine,
&c. &c. &c. &c.

PAR FRANCIS FERNANDEZ
R. GUTIERREZ, Encanteur.
[illegible]

VENTE PEREMPTOIRE
de vieux vins et eaux de vie de réserve,
PAR BERNARD TURPIN, encanteur.
[illegible]

Marchandises [illegible] Marchandises—Vente pour clore des consignations.
PAR D. E. MORPHY, Encanteur.
[illegible]

Septième terrains [illegible]
PAR [illegible] JACOBS, encanteur.
[illegible]

Farine—Farine—Farine.
PAR D. E. MORPHY, Encanteur
[illegible]

Grosseries chaînes, cercles de mats, &c
PAR D. E. MORPHY, Encanteur
[illegible]

Beurre, porc, farine, eau de vie, vins
PAR J. P. BOISSEAU, encanteur
[illegible]

Café, sucre Beurre, Saindoux Epan. [illegible] Cheminées de lampe.
PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.
[illegible]

Vente d'une jolie vacherie pour cause de départ.
[illegible]

Gardien [illegible]

HOTEL DE L'EUROPE,
Rue Houston No [illegible], près Crosby
Logements de famille: bonne table et [illegible]

DANIEL GORREN,
27..... Rue des Augustins.....27
ARTICLES DE MODE.
ARTICLES EN PAILLE.

ACHETEZ
Vos Marchandises Sèches
CHEZ
WEHL & DANZIGER,
RUE DU CANAL,
No 163,
Entre Bourbon et Dauphine
NOUVELLES ARRIVEES
A TRES BAS PRIX.

Bernard Turpin,
ENCANTEUR
NEGOCIANT, COMMISSIONNAIRE,
No 36 rue de la Vieille Levée

Dr F. FORMINIO Jr.
[illegible]

POUR CAUSE DE DEPART
A vendre ou à louer pour cinq ans
[illegible]
ROMAIN [illegible]

L. E. MARCHAND, IMPRIMEUR.
201......Rue de Chartres......201
Entre Ste Anne et Dumaine

IMPORTATION DIRECTE
DE CORSETS FRANÇAIS.
Mesdames! Mesdames!
H. DASPIT.
[illegible] RUE DES MAGASINS [illegible]

MALADIES.
Dépuratif Commande, Injection et Poudre du Dr. PERGE
TOUTES [illegible]

Conservez vos dents,
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN DENTISTE,
[illegible] RUE DU CANAL,
[illegible]

On demande un bon barbier
Chez VICTOR No [illegible], rue St Charles.

On demande un bon barbier.
S'adresser rue St Charles, No 36

NOURRICE
UNE française [illegible]
Mme TROUSLE,
[illegible]

Chapeaux de paille.
CINQUANTE douzaines chapeaux de paille d'Italie pour messieurs, à vendre par
PIAGGIO FRERES, successeurs de Piaggio & Viosca Jr, rue de la Vieille Levée, Nos 62 & 64.

AVIS
AU COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
MAISON de COMMISSION à PARIS
EDOUARD GOURSAUD, de la maison GUEBLE & GOURSAUD, informe ses amis et ses relations [illegible]
S'adresser chez GUEBLE & GOURSAUD, 137 rue du Canal, Bâtisses Touro.

TRANSFERT DE MAGASIN.
I. LEVY, établi pendant dix ans au coin des rues Toulouse et Chartres, vient de transporter son magasin au coin des rues Canal et Camp. [illegible] assortiment de
DIAMANTS, MONTRES ET BIJOUX,
qu'il vend en gros et en détail.
M. LEVY annonce particulièrement qu'il paie les prix les plus élevés pour ses diamants et le vieil or et argent.
Il répare également avec soin les MONTRES ET BIJOUX, et n'emploie que de très bons ouvriers.

Divers—Divers.
EN débarquement et en magasin—
500 barils farine extra pour familles,
200 do biscuits pilote, frais
75 do baril mess extra pour familles,
200 livres jambons, passés au sucre,
A vendre par SIMONS & COLLINS,
Rue des Magasins, No 91

DANIEL [illegible]

Marchandises sèches habillements, bottes chapeaux, &c
PAR GABRIEL LEAUMONT,
[illegible]

Deuxième Cour de District—Grande vente importante de beaux meubles, glaces, tableaux, statuettes, objets d'art, verrerie, services en porcelaine argentée et plaqué, gravures—une bibliothèque composée d'ouvrages de prix sur tous les sujets—appartenant à la succession Wm Mure, ci-devant consul de S. M. B.
PAR JULIAN NEVILLE, encanteur
Bureau: Commercial Place, No 11.
[illegible]

VENANT [illegible] WASHINGTON [illegible]
HENNING & CAMPBELL

Avances en argent.
[illegible] SPOFFORD, TILESTON & CO., à New York.
WM. J. REID
Rue des Magasins No 3

[illegible]
OSCAR BERCIER & C.

Vins, Liqueurs, &c,
Rue Gravier, No 93.
R[EÇU] par les arrivages récents, en consignation, et à vendre à bas prix pour clore—
[illegible] whisky Bourbon de choix, "Cabinet"
[illegible] de Xérès,
[illegible] Champagne Heidsieck & Co, Impérial et Cabinet,
[illegible] Boker,
[illegible]
[illegible] de Hollande "M. Swan,"
[illegible] Schiedam Schnapps pur,
[illegible]
[illegible]
[illegible] vieux Rye,
[illegible] cidre champagne, en grandes et demi bouteilles
[illegible]
[illegible] fromage de choix, Goshen nouveau et [illegible]
T. SHAILER Jr.
rue Gravier No 93

R[EÇU] par les steamers Geo Cromwell et Evening Star—
[illegible]
A vendre par FISCHER & ROSE.
Rue des Magasins No [illegible]

Farmacia Española y Italiana,
Esquina de las calles Poydras y Philippa, N. O.
[illegible]
JAIME MAINFORA, pharmacien

BOTTES ET SOULIERS.
3,000 paires Russett et Brodequins noirs pour habitations
A. TIRRELL & CO,
SUCCESSEURS DE TIRRELL & BATES.
FABRICANTS et marchands en gros de BOTTES SOULIERS et BRODEQUINS, No 9 rue des Magasins, entre Commune et Canal.
[illegible]

Succession de Mme B. Crotch.
LE soussigné, exécuteur testamentaire de la succession de Mme B. Crotch prévient toutes les personnes qui auraient des réclamations à faire valoir contre la dite succession de les présenter dans les dix jours qui suivront la date de cette annonce.
PHILIPP WIEDEMANN,
Rue Tchoupitoulas, No 296

LE Dr CAPDEVIELLE
Donne des consultations à l'HOPITAL DE LA RUE DU CIRQUE, de neuf à dix heures A. M.
Domicile, RUE DE CHARTRES, No 198.

A VENDRE—Un CHEVAL et une VOITURE neuve, de Docteur
S'adresser rue du Camp, No 290.

[illegible]

VENTE PEREMPTOIRE [illegible]

COTON—COTON—[illegible] balles à l'encan
PAR R. T. MONTGOMERY.
[illegible]

Beurre, farine, mélasse, beurre, saindoux, whisky, eau de vie, &c. à l'encan.
PAR R. T. MONTGOMERY.
[illegible]

TABAC—TABAC.
227 caisses tabac de choix de Virginie
PAR R. T. MONTGOMERY.
[illegible]

Huile de charbon, [illegible] Jambons [illegible] tabac [illegible]
PAR F. F. TRINCHARD.
[illegible]

Vente de diverses marchandises pour clore des consignations
PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur
[illegible]

Contenu d'un magasin de Modes.
PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.
[illegible]

Vente sans réserve de vins fins, champagne, [illegible] de sherry.
PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.
[illegible]

Second District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane—Paroisse de Jefferson—No 20
[illegible]
PROPRIETE DE GRANDE VALEUR
[illegible]
PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.
[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

John Frederic Coy vs. J. H. James Hayes.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible]
[illegible]
ALFRED SHAW,
Shérif de la paroisse d'Orléans

Joseph Tripp & Wife vs. Paul Nunn.
SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle Orléans [illegible]
[illegible]
ALFRED SHAW, Shérif de la paroisse d'Orléans

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]
[illegible]
G. DUPLANTIER, Juge.
[illegible]
R. H. LEHMANN,
Député Greffier

John C Carpenter vs. ses créanciers et ceux de Neagle et Carpenter.
SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No 10,307—Avis est, par le présent donné aux créanciers de l'insolvable [illegible]
Par ordre de la Cour.
R. H. LEHMANN,
Député Greffier.

AVIS.
MM. GOTTSCHALK & MAGNES, [illegible] transporté leur bureau au No 119, rue de la Commune entre St Charles et Carondelet.